

Préavis N° 8-2020 au Conseil communal

concernant

l'adoption de la convention de subventionnement multipartite 2021-2024
entre la Ville de Prilly et la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau (TKM)

Date proposée pour la séance de la Commission :

**Jeudi 12 mars 2020 à 19h00
au Théâtre Kléber-Méleau, Ch. de l'Usine à Gaz 9, 1020 Renens**

Délégué de la Municipalité : Antoine Reymond

Prilly, le 3 mars 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal l'autorisation de renouveler la convention de subventionnement entre la Ville de Prilly et la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau, ci-après TKM.

En 2015, le Conseil communal autorisait la Municipalité à créer la Fondation du TKM avec les Communes de Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, St-Sulpice, Villars-Sainte-Croix, Jouxens-Mézery et l'Etat de Vaud. Selon l'art. 3 de ses statuts signés le 1^{er} juillet 2015, cette fondation a pour mission générale de «promouvoir la culture de l'art dramatique, par la création et l'accueil de spectacles d'artistes professionnels, la médiation culturelle ainsi que toutes autres manifestations propres à éveiller et à entretenir l'intérêt du public pour l'art dramatique». Elle a également pour tâche la gestion et l'exploitation du TKM.

En 2017, suite à l'approbation par le Conseil communal du préavis N° 10-2017, la Municipalité a signé une première convention de subventionnement multipartite de 4 ans. Comme les autres Villes et communes mentionnées ci-dessus, elle s'est engagée à atteindre le montant de CHF 8.- par habitant en 2020. Arrivant à terme fin 2020, selon l'art. 22, et dans le but de poursuivre le soutien au TKM, la convention doit être renouvelée.

1. Introduction

Le TKM est une institution fondée par Philippe Mentha en 1979 et dirigée par ce dernier jusqu'au 30 juin 2015. Le 1^{er} juillet, date de l'entrée en fonction du nouveau directeur Omar Porras, l'acte constitutif de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau est signé par ses membres fondateurs : la Ville de Lausanne, les 8 Communes du district de l'Ouest lausannois (Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix), ainsi que la Commune de Jouxens-Mézery. La présidence est confiée à Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale en charge de la Direction «Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport» de la Ville de Renens, affirmant ainsi ce lieu comme le théâtre de l'Ouest lausannois.

Cette nouvelle organisation a permis au TKM de consolider sa place dans le paysage culturel romand par l'émergence d'un projet de taille régionale et de bénéficier d'un meilleur équilibre financier entre la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et les communes de l'Ouest lausannois. Avec la signature de la première convention de subventionnement, ces dernières le soutiennent à hauteur de CHF 8.- par habitant en 2020, auxquels s'ajoutent pour Renens, commune territoriale, le remboursement de la taxe sur les divertissements sous forme de subvention d'un montant équivalent et une participation de CHF 10'000.- aux charges de loyer de l'entrepôt des décors. Lausanne pour sa part assure l'entretien des abords du bâtiment.

En cohérence et complémentarité des autres théâtres de l'agglomération, la mission de lieu de création en lien avec le répertoire a été confirmée. Son projet artistique répond non seulement aux missions définies pour le TKM mais s'inscrit également dans le paysage socio-culturel de l'Ouest lausannois. Par ailleurs, le rayonnement national et international de la démarche du comédien-metteur en scène Omar Porras garantit des financements complémentaires aux subventions publiques.

La fondation de droit privé est le mode de gouvernance choisi pour gérer le TKM, en raison de sa stabilité structurelle et des garanties de rigueur adaptées aux exigences d'aujourd'hui. Ce mode de fonctionnement permet également de renforcer la position des Communes de l'Ouest lausannois.

Le TKM est en plein essor, que ce soit en termes de productions, de diffusion de ses créations, ou encore de ses actions de médiation. Les ressources humaines ont quant à elles peu progressé depuis 2015, et des postes supplémentaires sont maintenant indispensables pour renforcer le fonctionnement du théâtre au niveau technique (gestion des créations, des accueils et des tournées), mais également administratif (finance et comptabilité, recherches de fonds), et en matière de médiation en faveur du public de l'Ouest lausannois.

Concernant les bâtiments, et notamment la transformation en salle de répétition de celui qui héberge le Club lausannois de Tennis de table, un groupe de travail a été constitué pour en évaluer la faisabilité. Les coûts inhérents aux travaux indispensables de transformation ne font pas partie de la présente convention. Le Conseil de Fondation suit de près ce dossier et les membres délégués des Communes signataires informeront ces dernières sur les évolutions possibles.

2. Convention multipartite de subventionnement

2.1 Bilan de la première convention de subventionnement 2017-2020

Outre la mission principale du TKM définie à l'art. 3 de ses statuts et citée en préambule, le bilan des objectifs spécifiques formulés à l'art. 4 de la convention 2017-2020 est résumé dans le tableau ci-dessous. Celui-ci répertorie uniquement les spectacles tels que définis dans l'objectif 1. Par contre le nombre de spectateurs comptabilisé dans la colonne «Objectif 4» est représentatif de l'ensemble de la programmation. Il montre une augmentation de plus de 10'000 spectateurs entre 2015 et 2019. Les productions du TKM voyagent, particulièrement les créations du directeur.

Concernant les publics (Objectif 3), la fréquentation des écoles est la plus marquée avec également une constante progression, atteignant 102 classes et plus de 2'000 élèves au cours de la saison 2018-2019.

N'étant pas diffusées par le TKM, les coproductions sont cependant mentionnées ici à titre d'information, participant elles aussi du rayonnement du théâtre.

Saison	Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	Objectif 4
	Création et présentation de 2 spectacles au minimum par saison au TKM, dont une création et présentation d'un spectacle du Directeur et metteur en scène du TKM une saison sur deux	Développement de la diffusion des spectacles produits au TKM	Accent sur le développement des publics de l'Ouest Lausannois	Fidélisation des spectateurs et augmentation de leur nombre
2015-16	<i>On ne badine pas avec l'amour</i> <i>La vie que je t'ai donnée</i> (coproduction)	13 représentations 29 représentations	42 «Ateliers-classe»	16'999 spectateurs 61.60 %
2016-17	<i>La comédie des erreurs</i> <i>Amour et Psyché</i> (O. Porras) <i>Le Bal des voleurs</i> (coproduction) <i>Dire Noces</i> (coproduction)	23 représentations 80 représentations 30 représentations 34 représentations	547 «Ateliers-classe» et «Rencontres»	24'301 spectateurs 83.14 %
2017-18	<i>La dernière Bande</i> <i>Le choix d'Achille</i> <i>Cyrano de Bergerac</i> (coproduction)	18 représentations 18 représentations 21 représentations	446 «Ateliers-classe» et «Rencontres»	25'503 spectateurs 84.69 %
2018-19	<i>Ma Colombine</i> (O. Porras) <i>Le Verbe de Bach, la musique de la Bible</i> (O. Porras) <i>Un instant</i> (coproduction)	39 représentations 6 représentations 74 représentations	269 «Ateliers-classe» et «Rencontres»	28'358 spectateurs 82.63 % (dont 12'000 spectateurs à <i>Une chambre en Inde</i>)

2.2 Principe du renouvellement de la convention

La première convention a été signée pour 4 ans, soit pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020. Les Communes de l'Ouest lausannois et Jouxens-Mézery se sont engagées à atteindre CHF 8.- par habitant en 2020 sur la base du nombre d'habitants Statistique Vaud (ancien SCRIS, Service Cantonal de Recherche et Information Statistique) au 31 décembre 2015. Pour Renens, Commune territoriale, s'ajoutent, historiquement depuis près de 20 ans, une subvention équivalente à la taxe sur le divertissement perçue auprès du TKM et, depuis 2016, la prise en charge d'une partie des charges de loyer de l'entrepôt de stockage des décors.

Pour la prochaine période conventionnée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, le Conseil de Fondation, au sein duquel siège au moins un représentant des collectivités publiques signataires, a accepté le principe de maintenir le montant de CHF 8.- par habitant mais sur la base des chiffres Statistique Vaud 2018, principe qui a été à son tour avalisé par les Municipalités concernées. Quant à la Ville de Lausanne, son soutien sera également adapté passant à CHF 1'117'760.-, y compris le montant du loyer.

Dans le cadre de cette convention, la participation annuelle de l'Etat de Vaud restera identique à celle octroyée durant la première convention, soit CHF 480'000.-.

Cette nouvelle convention, grâce aux 9'015 habitants supplémentaires, permet une augmentation annuelle de CHF 72'120.-, qui servira à engager une partie des ressources nécessaires afin de faire face au développement des activités. En effet, le tableau ci-dessous montre un décalage entre l'augmentation du nombre de spectateurs, passés de 17'000 à plus de 28'000 en 4 ans, et l'évolution du personnel, dont le nombre d'EPT n'a augmenté que de 1.4 durant la même période.

Années	Nombre de spectateurs	Nombre d'EPT
2015-2016	16'999	9.0 EPT
2016-2017	24'301	10.1 EPT, dont 1 apprenti techniscéniste (TS)
2017-2018	25'503	10.2 EPT, dont 1 apprenti TS
2018-2019	28'358	10.4 EPT, dont 1 apprenti TS

Six mois avant l'échéance de la convention, l'opportunité d'en conclure une nouvelle est examinée entre les collectivités publiques signataires et la Fondation, sur la base des résultats obtenus.

2.3 Missions spécifiques selon l'art. 4 de la convention

Les objectifs de la prochaine convention s'appuient non seulement sur le projet artistique du directeur Omar Porras, mais également sur le développement des publics de l'Ouest lausannois :

- par saison artistique, présentation d'au minimum neuf spectacles, dont au minimum deux spectacles créés au TKM;
- présentation d'une création du directeur et metteur en scène du TKM une saison sur deux;
- diffusion des créations et coproductions du TKM;
- développement des publics de l'Ouest lausannois;
- développement des partenariats artistiques et financiers.

Ces objectifs ambitieux, dans la continuité des années précédentes au niveau de la qualité artistique, doivent pouvoir profiter au plus grand nombre. L'accent mis sur la consolidation et la fidélisation des publics confirmés, exprimés par un taux de remplissage de plus de 80 %, tout comme sur l'adhésion de nouveaux spectateurs, de l'Ouest lausannois en particulier, fera l'objet d'une attention toute particulière avec des renforts en diffusion, en accueil et en médiation. En 2020 par exemple, une roulotte sillonnera les Communes de l'Ouest lausannois avec un projet de théâtre itinérant autour de textes de C.-F. Ramuz.

2.4 Engagements des collectivités publiques et de la Fondation

Les Communes et l'Etat de Vaud s'engagent à verser à la Fondation une subvention annuelle sur une période de quatre ans (2021-2022-2023-2024). La Fondation pour sa part, outre ses responsabilités de gestion administrative, budgétaire et de personnel, s'engage à respecter les missions qui lui sont assignées et à fournir aux signataires un plan financier quadriennal, partie intégrante de la convention, dans les délais fixés selon l'art. 24 de la convention.

Le tableau ci-dessous détaille l'augmentation de la subvention par Commune entre la première convention basée sur les chiffres Statistique Vaud 2015 et la présente convention basée sur les chiffres Statistique Vaud 2018 :

Collectivités publiques	Statistique Vaud 2015	Statistique Vaud 2018	Différence entre 2015 et 2018	Subvention annuelle 2021-2024	Augmentation
Bussigny	8'215	8759	544	CHF 70'072	CHF 4352
Chavannes	7'374	7741	367	CHF 61'928	CHF 2936
Crissier	7'542	7905	363	CHF 63'240	CHF 2'904
Ecublens	12'288	12'939	651	CHF 103'512	CHF 5208
Prilly	11'782	12'392	610	CHF 99'136	CHF 4'880
Renens	20'362	20'968	606	CHF 167'744	CHF 4'848
St-Sulpice	3'898	4'669	771	CHF 37'362	CHF 6'168
Villars-Ste-Croix	709	963	254	CHF 7'704	CHF 2'032
Jouxten-Mézery	1'405	1471	66	CHF 11'768	CHF 528
Lausanne	134'937	139'720	4'783	CHF 1'117'760	CHF 38'264
Etat de Vaud				CHF 480'000	
TOTAL			9'015	CHF 2'220'216	CHF 72'120

L'impact du nombre d'habitants selon les chiffres Statistique Vaud 2018 par rapport aux chiffres Statistique Vaud 2015 représente une augmentation de la subvention durant la période conventionnée de CHF 72'120.- par année.

3. Incidences financières

Pour la Commune de Prilly, la participation portée au budget 2020 en faveur de la Fondation du TKM s'élève à CHF 94'256.-.

Pour les années conventionnées à partir de 2021, le montant par habitant est stabilisé à CHF 8.-, soit une subvention annuelle de CHF 99'136.- pour 12'392 habitants, selon Statistique Vaud 2018, et donc une augmentation de CHF 4'880.- par rapport à 2020. Cette subvention est portée au budget du chapitre «Théâtres» compte N° 3653.007.1520, dans lequel figurent également celles octroyées à «ZigZag Théâtre et jeune public dans l'Ouest lausannois» et, en fonction des capacités budgétaires, au «Tarmac Festival».

Conclusions

Le TKM représente dans le paysage théâtral régional une vraie chance pour les Communes de l'Ouest lausannois. Avec l'arrivée d'Omar Porras à sa direction en 2015, la mission de création et d'accueil d'œuvres théâtrales classiques et contemporaines a été garantie et développée, ainsi que son rayonnement national et international, comme notamment en 2018 avec l'accueil d'*Une Chambre en Inde* d'Ariane Mnouchkine.

Le défi d'en faire un lieu artistique inscrit dans la politique culturelle de l'agglomération - en lien avec les associations locales, les acteurs culturels et les écoles formatrices comme la Haute école de théâtre, La Manufacture et L'Ecole des Teintureries - a été relevé grâce à la programmation artistique.

L'enjeu des publics - garder les fidèles de Philippe Mentha et conquérir ceux qui ne connaissaient pas le TKM - a lui aussi été gagné par des actions de médiation ou une politique tarifaire en faveur des jeunes.

Au niveau économique, plusieurs partenariats publics-privés ont été initiés et ne demandent qu'à se développer. Depuis sa constitution, la Fondation a créé près de dix postes fixes et de nombreux jobs d'appoint pour les étudiants du district des «Hautes Ecoles».

Pour consolider cette ambition, soutenue avec conviction par les collectivités publiques membres de la Fondation depuis 2015, et donner à ladite fondation les moyens de toucher plus largement la population, le renouvellement de la convention de subventionnement multipartite marque durablement la volonté d'une région de se fédérer autour de la culture.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 8-2020,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau, l'Etat de Vaud et les Communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de 4 ans de 2021 à 2024;
2. d'accepter la subvention ordinaire annuelle en faveur de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau qui passera, pour les années subventionnées 2021 à 2024, à CHF 99'136.-, montant porté annuellement au budget du chapitre «Théâtres» compte N° 3653.007.1520.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mars 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Annexes :

1. Convention de subventionnement de la Fondation du TKM pour les années 2021 à 2024
2. Plan financier 2021-2024
3. Statuts de la Fondation du TKM